

Département de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	25
Votant	27

Date de convocation : 27/01/2026

**Validation des devis pour le
changement de canalisation
présentant des CVM à Albon /
CVM 2026**

Délibération n°15-2026

Séance du 25/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq Février, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H30 heures en session ordinaire à Manthes sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, Yves CHAREYRE, Norbert COQUERAY, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Romaric FORT, Pierrick FRIZE, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Alain LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Gilles MORGUE, Patrice REBOULET, Ludovic ROBERT, Jean-Marc ROOZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Patrice TARDY-JEUNOT

Excusés et absents : Romain BOITEL, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Denis COURMONT, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Jean-Rémi FROGET, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Ludwig MONTAGNE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Philippe RIGNOL, Cédric ROUSSELET, Daniel SIRERA.

Pouvoirs : Alain NOIR donne pouvoir à Jean-Marc ROZIER, Daniel SIRRERA donne pouvoir à David BOUVIER.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Commande Publique,
- Le rapport de phase PRO réalisé par le SIEP Valloire Galaure

Considérant :

- L'obligation de réaliser des travaux sur les canalisations relarguant du CVM
- La possibilité de déroger à l'accord cadre dans le cas de travaux inférieur à 100 000€HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ACCEPTE le devis de Veolia du renouvellement du réseau d'eau potable à Albon pour un montant de 99 037,87 €HT,
- AUTORISE le Président à demander les subventions aux organismes financeurs (DETR, AERMC, CD26)
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

